



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Droit de garde

Question écrite n° 40645

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés rencontrées pour faire reconnaître l'égalité homme-femme dans tous les aspects de la vie quotidienne. Ainsi, un jugement récent de la cour d'appel de Paris indique que « considérant que sans mettre en doute les capacités éducatives du père qui dispense à ses enfants soins et affection, la cour estime que le jeune âge des enfants nécessite qu'ils vivent de manière habituelle avec leur mère qui est apte à leur assurer un foyer sécurisant ». Il souhaiterait en conséquence connaître sa position sur de tels considérants, s'agissant d'un domaine où les pères ne parviennent que très rarement à faire admettre leur droit et leur capacité à élever des enfants, notamment en bas âge, bien qu'en manifestant de plus en plus fréquemment la volonté.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40645

Rubrique : Divorce

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3498